



## ANNEXE 4

### CONDITIONS DE PARTICIPATION DES RESIDENTS

#### DANS LE POLE D'ACTIVITE ET DE SOINS ADAPTES (PASA)

La participation des résidents au PASA répond à des critères bien précis. Quand ils ne sont plus remplis, le résident est amené à ne plus faire partie du PASA.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION AU PASA

La personne admise doit :

- être atteinte de maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée dûment diagnostiquée
- présenter des troubles psycho-comportementaux légers évalués selon le NPI (inventaire neuropsychiatrique)
- être autonome sur le plan locomoteur
- avoir reçu un avis favorable du médecin coordonnateur pour son admission au vu du dossier médical et/ou après une visite de pré-admission
- consentir à sa participation au PASA

#### CONDITIONS DE SORTIE DU PASA

Quand le résident ne remplit plus les critères d'admission dans le PASA (diminution ou augmentation des troubles psycho-comportementaux, absence de participation aux activités, perte de l'autonomie locomotrice..), la décision de sortie du PASA est prise en équipe pluridisciplinaire et annoncée au résident ou à la famille ou à la personne de confiance par le psychologue.

Le résident est alors orienté, en fonction des places disponibles et de son origine géographique soit vers le secteur UHR de la maison de retraite de la résidence « Les Tilleuls », soit vers un autre établissement.

#### CONDITIONS DE SEJOUR

Le résident réside dans la résidence comme les autres résidents où il dispose d'une chambre individuelle meublée qui s'ouvre sur une terrasse privative. Il prend ses repas dans une des salles à manger des résidents pour maintenir le lien social. Il est pris en charge par du personnel soignant formé à la prise en charge des troubles du comportement dans la maladie d'Alzheimer. Il est sollicité pour des activités animées par des professionnels ayant pour objectif le maintien ou la réhabilitation des capacités fonctionnelles, cognitives, sensorielles et du lien social. Le contenu des activités qui sont réalisées en petits groupes est varié et dépend des objectifs qui ont été fixés pour chaque résident dans des projets de vie individuels.

Je soussigné(e) Résident(e) à la résidence « les Tilleuls » : .....

**ou** le cas échéant, représenté(e) par Mme ou M. .... conjoint   
enfant  tuteur  autre  .....

déclare avoir été informé(e) des conditions d'admission et de sorties et de séjour dans le PASA et m'y conformer.

Fait le ...../..... /201....

"Lu et approuvé"

Signature